
Groupement d'Intérêt Scientifique Éducation et Formation

APPEL À PROJET COMPLÉMENTAIRE – actions de valorisation

LE GIS Education et Formation lance un appel complémentaire pour l'année 2024. Cet appel concerne des projets déjà soutenus par le GIS E&F ou non.

Équipes éligibles

L'appel est ouvert aux membres des INSPE, instituts et unités de recherche membres du GIS Education et Formation (voir liste en annexe). Les projets s'inscriront dans le cadre des missions du GIS *Education et formation*.

Pour être éligible la demande déposée doit impliquer au moins deux entités membres du GIS de deux universités différentes (unités de recherche, instituts, etc.). La liste des membres du GIS est disponible sur demande à Mme Nathalie Bulach. nathalie.bulach@unistra.fr

Les demandes de financement porteront sur des actions qui devront être facturées (service fait validé par les services financiers de l'INSPE) au plus tard le 07 novembre 2024. Sous réserve d'acceptation de la demande, c'est l'INSPE de Strasbourg qui se chargera de faire les réservations et de passer les commandes correspondantes.

Actions de valorisation éligibles

- traductions/corrections d'articles sur des projets déjà financés par le GIS E&F ou sur des projets non financés par l'appel à projet ordinaire
- éditions de capsules vidéo sur des projets déjà financés par le GIS E&F
- édition de logos ou de chartes graphiques via un-e graphiste pour des projets subventionnés par le GIS via l'appel ordinaire
- déplacements pour des congrès (l'argent devant être dépensé d'ici cette année, il n'y aura pas de remboursement de frais de déplacement en 2025, mais un billet de train par exemple peut être acheté pour 2025)
- Montage de projets

Budget

L'action peut être soutenue par le GIS pour une somme maximale de 500 euros.

Dossier

Chaque dossier devra faire apparaître des rubriques précises

Le titre de l'action de valorisation
Les unités de recherche concernées
Un résumé de l'action (1 page maximum) – pour les traductions d'articles, etc. (mettre par exemple le résumé de l'article et le nom de la revue où il sera soumis)
L'identification du ou des porteurs de l'action (limiter à 2 porteurs maximum pour plus de lisibilité)
Une présentation de l'équipe du projet (noms, prénoms et unités de recherche)
Un devis de réalisation de l'action

Dépôt des dossiers et déroulement

- Les dossiers reçus et dûment complétés sont examinés à l'issue de la période d'envoi.
- La coordinatrice scientifique et la directrice du GIS informent les porteurs de projet à l'issue des délibérations d'un comité ad hoc. Les résultats sont par ailleurs communiqués sur le site web du GIS.

Date limite de dépôt des dossiers : ~~26 septembre 2024 à 18h~~ 10 octobre 2024 à 18h

Pour toute aide ou question relatives au montage du dossier, contacter Mme Nathalie Bulach : nathalie.bulach@unistra.fr

Pour toute question relative à l'orientation de l'appel à projet, contacter Mme Maria Denami, responsable du Comité Scientifique du GIS (copie à Céline Clément, directrice du GIS), aux adresses suivantes :

celine.clement@unistra.fr

maria.denami@uha.fr

Les dossiers doivent être envoyés sous format .zip à l'adresse suivante : nathalie.bulach@unistra.fr

Afin de faciliter le traitement des dossiers, merci de dénommer votre fichier de la façon suivante : **_nomdupporteur_acronymeprojet.zip**